

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAE 168 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à la Fondation nationale des sciences politiques pour le programme « Emouna, l'amphi des religions ».

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à la Fondation nationale des sciences politiques (7e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Christine LEMARDELEY au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20.000 euros en fonctionnement est attribuée à la Fondation nationale des sciences politiques, domiciliée 27 rue Saint-Guillaume 75337 Paris Cedex 07, pour le programme « Emouna, l'amphi des religions », au titre de l'exercice 2021.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO